***NOTE D’INFORMATION***

***À l’attention du personnel***

*En-tête de votre structure*

***N DES PERSONNES ACCUEILLIES***

Madame, Monsieur,

La Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (DREES), des Ministères chargés des solidarités et de la santé, réalise tous les quatre ans l’Enquête auprès des Établissements d’Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) en France métropolitaine et dans les départements et régions d’Outre-Mer. Cette enquête permet d’avoir des données chiffrées au niveau national et territorial : l’objectif est de nourrir les connaissances sur les caractéristiques des établissements d’hébergement pour personnes âgées, des personnes qui y sont accompagnées et du personnel qui y travaille, à travers la réalisation d’études statistiques. Elle permet aussi d’en suivre les évolutions dans le temps.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d’intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l’information statistique (Cnis).

Les résultats publiés respectent les règles du secret statistique.

Notre établissement a été sollicité pour répondre à cette enquête dont la collecte se déroule du 24 janvier au 05 avril 2024.

L’enquête comprend notamment un volet sur le personnel en fonction au 31 décembre 2023. Les questions portent sur : le sexe, l’année de naissance, la fonction principale exercée, l’année d’entrée dans l’établissement, le statut d’emploi, le diplôme, le temps de travail en équivalent temps plein, le fait de travailler de nuit.

Cartouche :

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l’obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2024X041SA du Ministre de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, valable pour l’année 2024 – Arrêté en date du 15/11/2023.

Le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La DREES est responsable du traitement de données mis en œuvre dans le cadre de cette enquête. Ce traitement porte sur les données qui sont recueillies sur le fondement d’un questionnaire. Ces données sont protégées par le secret statistique.

Vos données individuelles, qui sont anonymes, sont traitées par Ipsos et les ARS, sous-traitants de la DREES qui ont été habilités par le Comité du secret statistique. Leurs durées de conservation sont indiquées sur la page internet de l’enquête. Vos données pourront être réutilisées ultérieurement dans le cadre de traitements à finalité statistique ou de recherche scientifique ou historique. Le cas échéant, une information sera mise à votre disposition sur la page internet de l’enquête : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/07-lenquete-aupres-des-etablissements-dhebergement-pour-personnes-agees>

Pour poser toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez :

- écrire un courriel à : drees-rgpd@sante.gouv.fr

- écrire un courrier à la Correspondante RGPD, pour la DREES, de la Déléguée à la protection des données des ministères sociaux : 14 avenue Duquesne 75730 Paris 07

Pour plus d’informations sur la DREES et l’enquête EHPA : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/07-lenquete-aupres-des-etablissements-dhebergement-pour-personnes-agees>

DREES – Ministère des solidarités et de la santé – 14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

